



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-28292>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **25-28292**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Ville de Villeurbanne

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21690266800013

**Ville** : VILLEURBANNE

**Code postal** : 69601

**Groupement de commandes** : Oui

**Nom du coordinateur du groupement** : Ville de Villeurbanne

**Département(s) de publication** : 69

### Section 2 - Communication

**Lien direct aux documents de la consultation** : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1613536>

**Identifiant interne de la consultation** : 2025\_7903-7904

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur** : Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles** : Non

**Nom du contact** : Direction de la commande publique

**Numéro de téléphone du contact** : +33 426106007

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure** : Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation** :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (Dc1 disponible sur [http://www.economie.gouv.fr/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/formulaires/Dc/imprimés\\_dc/dc1.rtf](http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/Dc/imprimés_dc/dc1.rtf))
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (Dc2 disponible sur [http://www.economie.gouv.fr/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/formulaires/Dc/imprimés\\_dc/dc2.rtf](http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/Dc/imprimés_dc/dc2.rtf))
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Le candidat devra fournir des références se rapportant à des prestations analogues exécutées au cours des trois

dernières années. Pour chacune des références citées, devront impérativement figurer les renseignements contenus dans le tableau contenu dans la déclaration du candidat propre à la ville de Villeurbanne : - Montant ou tout élément permettant d'apprécier la valeur de la référence - Descriptif de la prestation réalisée - Date - Destinataire (public ou privé) En application de l'article R2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Les candidats sont tenus d'en informer la Ville de Villeurbanne dans le cadre de leur candidature. S'agissant du lot 1 « Détection et traitement des infestations de punaises de lit », la qualification professionnelle minimale exigée est la suivante : - Certificat individuel « Certibiocide » (certificat individuel pour l'activité d'utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels) valide (moins de 5 ans). En ce qui concerne la lutte chimique, les applicateurs devront être titulaires du certificat individuel « Certibiocide » depuis moins de 5 ans. S'agissant du lot 2 « Détection olfactive canine », le candidat fera valoir une formation reconnue dans le cadre de la démarche qualité Ct1040 de type « Florida canine academy » ou équivalent

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** 03/04/2025 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** Pouvoir adjudicateur

**Critères d'attribution :** énoncé dans le Rc

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Lutte contre les punaises de lit en groupement de commandes CCAS et Ville de Villeurbanne

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 90921000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** La présente consultation concerne la mise en place d'un accord-cadre relatif à la détection et au traitement des punaises de lit au sein de l'ensemble des bâtiments du CCAS et de la ville de Villeurbanne (groupement de commandes en application de la convention cadre constitutive d'un groupement de commandes permanent entre le CCAS et la Ville de Villeurbanne pour la passation de marchés publics). L'objectif à atteindre est la totale éradication de ce nuisible

**Lieu principal d'exécution du marché :** 69100 - Villeurbanne

**Durée du marché (en mois) :** 48

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Oui

## Section 5 - Lots

- **Description du lot :** 1 : Lot n°1 détection et traitement des infestations de punaises de lit. Lot 1 : Détection et traitement des infestations de punaises de lit

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 90921000

**Lieu d'exécution du lot :** Ville de Villeurbanne

- **Description du lot :** 2 : Lot n°2 Détection olfactive canine. Lot n°2 Détection olfactive canine

**Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :** 90921000

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** La présente consultation concerne la mise en place d'un accord-cadre relatif à la détection et au traitement des punaises de lit au sein de l'ensemble des bâtiments du CCAS et de la ville de Villeurbanne (groupement de commandes en application de la convention cadre constitutive d'un groupement de commandes permanent entre le CCAS et la Ville de Villeurbanne pour la passation de marchés publics). L'objectif à atteindre est la totale éradication de ce nuisible. Le présent accord-cadre est composé de deux lots : - Lot 1 : Détection et traitement des infestations de punaises de lit - Lot 2 : Détection olfactive canine Le marché est notifié au titulaire par la Ville et par le CCAS de Villeurbanne. La notification ne vaut pas ordre de service d'exécuter les prestations. Les bons de commande (ordres de service) seront émis ultérieurement par la Direction de la santé publique, et par le CCAS de Villeurbanne, au fur et à mesure des besoins. La durée du marché à intervenir débute à la date de réception de la notification par le titulaire et pour une durée initiale de 1 an. Le marché peut être reconduit par période de 3 fois 1 an, sans excéder une durée totale de 4 ans. L'accord-cadre est mono-attributaire par lot. Un candidat peut candidater sur un seul ou sur l'ensemble des lots. Les montants annuels maximum de consommation sont précisés à l'article 2.2.1 du règlement de consultation. S'agissant des qualifications professionnelles requises : S'agissant du lot 1 « Détection et traitement des infestations de punaises de lit », la qualification professionnelle minimale exigée est la suivante : - Certificat individuel « Certibiocide » (certificat individuel pour l'activité d'utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels) valide (moins de 5 ans). En ce qui concerne la lutte chimique, les applicateurs devront être titulaires du certificat individuel « Certibiocide » depuis moins de 5 ans. S'agissant du lot 2 « Détection olfactive canine », le candidat fera valoir une formation reconnue dans le cadre de la démarche qualité CT1040 de type « Florida canine academy » ou équivalent. Les exigences en termes de délais d'intervention sont précisées à l'article II.C du CCTP

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 12/03/2025